

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie maritime

Décision n° 22278 du 8 novembre 2013 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2013 de sous-officiers de réserve de la gendarmerie maritime

NOR : INTJ1319215S

Le commandant de la gendarmerie maritime,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L. 4136-3 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 20 février 2013 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 51852 du 12 juillet 2013 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2013;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 8 novembre 2013,

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2013 des sous-officiers de réserve de la gendarmerie maritime est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major de réserve, les adjudants-chefs de réserve:

Nondé, Claude Nigend : 106 312

Noël, Jean-Michel Nigend : 315 209

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, l'adjudant de réserve:

Roméro, Patrice Nigend : 322 372

Pour le grade d'adjudant de réserve, les maréchaux des logis-chefs de réserve:

Bidault, Alain Nigend : 113 175

Aubert, Thierry Nigend : 163 832

Martin, Christelle Nigend : 315 484

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve:

Bourdon, Michel Nigend : 97 658

Serceau, Thierry Nigend : 98 213

Lebret, Pascal Nigend : 118 324

Dupuis, Olivier Nigend : 315 499

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 novembre 2013.

Le général,
commandant la gendarmerie maritime,
I. GUION DE MÉRITENS